



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

HONG KONG, CHINE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par Hong Kong, Chine est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur Hong Kong, Chine.

Table des matières

1 INTRODUCTION	4
2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	4
2.1 Aperçu général.....	4
2.2 Perspectives économiques	4
2.3 Politique budgétaire	5
2.4 Politique monétaire.....	5
3 POLITIQUE COMMERCIALE ET ÉVOLUTION.....	6
3.1 Objectifs de la politique commerciale	6
3.2 Participation à l'Organisation mondiale du commerce	6
3.3 Participation à d'autres instances régionales et internationales	7
3.3.1 Coopération économique Asie-Pacifique	7
3.3.2 Organisation de coopération et de développement économiques	7
3.4 Initiatives commerciales bilatérales et plurilatérales.....	7
3.4.1 Accords de libre-échange et accords sur les investissements	7
3.4.1.1 Accord de rapprochement économique (CEPA) entre la Chine continentale et Hong Kong	7
3.4.1.2 Accord de rapprochement économique entre Hong Kong, Chine et la Nouvelle-Zélande.....	8
3.4.1.3 Accord de libre-échange Hong Kong, Chine - AELE	8
3.4.1.4 Accord de libre-échange entre HKC et le Chili	8
3.4.1.5 Accord de rapprochement économique entre la RASHK et la Région administrative spéciale (RAS) de Macao	9
3.4.1.6 Accord de libre-échange entre HKC et l'ASEAN	9
3.4.1.7 Accord de libre-échange entre HKC et la Géorgie	9
3.4.1.8 Accords de libre-échange en cours de négociation.....	9
3.4.1.8.1 Accord de libre-échange entre HKC et les Maldives	9
3.4.1.8.2 Accord de libre-échange entre HKC et l'Australie	9
3.4.1.9 Accord sur le commerce des services.....	10
3.4.1.10 Accords de promotion et de protection de l'investissement (APPI)	10
3.4.2 Autres initiatives liées au commerce	10
3.4.2.1 Initiative "Ceinture et route"	10
3.4.2.2 Région de la baie de Guangdong-Hong Kong-Macao	10
4 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	11
4.1 Douanes et facilitation des échanges.....	11
4.2 Services de commerce et de logistique.....	12
4.3 Services financiers.....	12
4.3.1 Secteur bancaire	13
4.3.2 Titres et instruments à terme	13
4.3.3 Secteur de l'assurance	14

4.3.4 Opérations offshore en renminbi (RMB)	14
4.3.5 Programmes de connexion des marchés d'actions et d'obligations.....	14
4.4 Tourisme	15
4.5 Services fournis aux entreprises et services professionnels	15
4.6 Innovation et technologie	16
4.7 Commerce de la propriété intellectuelle.....	16
4.8 Protection des droits de propriété intellectuelle	17
4.8.1 Législation	17
4.8.1.1 Législation sur les brevets.....	17
4.8.1.2 Loi sur le droit d'auteur	18
4.8.1.3 Loi sur les marques de fabrique ou de commerce.....	18
4.8.2 Moyens de faire respecter les droits	18
4.8.3 Sensibilisation du public	19
4.8.4 Coopération avec les titulaires de droits et les services d'exécution des lois d'autres juridictions.....	19
4.9 Politique de la concurrence	20
5 CONCLUSION	20

1 INTRODUCTION

1.1. Hong Kong, Chine (HKC) est l'une des économies les plus ouvertes au monde et offre un environnement propice aux entreprises et aux investissements se caractérisant par le libre-échange, la libre circulation de l'information, des régimes réglementaires sains et transparents, un système juridique solide, une fiscalité simple et de faibles taux d'imposition, ainsi que des infrastructures de transport et de télécommunication très développées.

1.2. Selon l'indice de liberté économique publié par la Heritage Foundation en 2018, HKC s'est classée au premier rang pour la 24^{ème} année consécutive. Elle est aussi régulièrement classée comme l'économie la plus libre du monde dans le Rapport annuel sur la liberté économique de l'Institut Fraser. Pendant 13 années consécutives, la Banque mondiale a placé HKC parmi les 5 économies les mieux classées pour ce qui est de la facilité de paiement des impôts. Dans son rapport *Doing Business 2018*, elle l'a aussi classée à la cinquième place mondiale pour ce qui est de la facilité de faire des affaires.

1.3. La Loi fondamentale de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RASHK) dispose que la RASHK conservera le statut de port franc, garantira la libre circulation des marchandises et des capitaux et sera un territoire douanier distinct, et qu'elle pourra, de sa propre initiative, utiliser l'appellation "Hong Kong, Chine", maintenir et développer des relations et conclure et mettre en œuvre des accords avec des États et des régions ou des organisations internationales dans les domaines appropriés, y compris mais pas exclusivement les domaines économique et commercial, et participer aux organisations et aux conférences internationales qui ne sont pas limitées aux États. Ce sont là les bases de l'appartenance distincte de Hong Kong, Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

1.4. Les institutions et les politiques qui ont bien servi HKC jusqu'à présent, telles que la primauté du droit, un marché libre et ouvert, un régime fiscal simple et l'application de règles identiques à toutes les entreprises, demeurent le fondement de sa prospérité. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale en 2014, HKC a continué de tirer parti des avantages uniques offerts par le principe "un pays, deux systèmes" et de relancer son économie. En étant partie à des accords commerciaux multilatéraux, régionaux, plurilatéraux et bilatéraux, HKC s'assure un accès stable aux marchés étrangers pour ses marchandises et ses services, et l'améliore.

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Aperçu général

2.1. L'économie de HKC a enregistré un taux de croissance de 2,4% en 2015 et de 2,2% en 2016, puis cette croissance s'est accélérée en 2017, atteignant 3,8%, dans un contexte de reprise générale de l'économie mondiale. En 2017, le PIB aux prix courants du marché s'est élevé à 2 700 milliards de dollars HK (341 milliards de dollars EU). Le secteur extérieur a été soutenu par le redémarrage général de l'économie mondiale, qui a dynamisé les flux commerciaux mondiaux. La demande intérieure s'est aussi renforcée.

2.2. HKC est un pôle commercial et financier international de premier plan. En 2017, elle était, au niveau mondial, la septième économie pour ce qui était du commerce des marchandises. La même année, elle était au niveau mondial le sixième centre bancaire du point de vue des transactions avec l'extérieur, et la sixième place boursière en termes de capitalisation boursière. Nous étions par ailleurs à la quatrième place mondiale pour les opérations en devises en termes de volume, d'après une enquête triennale de la Banque des règlements internationaux, effectuée en 2016.

2.3. La dette à long terme de HKC est notée "AA+" par S&P, "Aa2" par Moody's et "AA+" par Fitch.

2.2 Perspectives économiques

2.4. Dans la mesure où HKC est une petite économie ouverte, ses perspectives économiques à court terme dépendent essentiellement de la conjoncture économique mondiale. À brève échéance, la vigueur actuelle de la croissance de l'économie mondiale devrait continuer de soutenir ses exportations. La situation favorable de l'emploi et des revenus et les travaux de

construction d'infrastructures en cours devraient continuer de soutenir la demande intérieure. D'après les prévisions, le taux annuel de croissance économique devrait être compris entre 3 et 4% en 2018.

2.5. Pourtant, le degré d'incertitude quant à l'environnement extérieur s'est nettement accentué dernièrement, suite à l'aggravation des conflits commerciaux des États-Unis avec certaines grandes économies. Les anticipations concernant la poursuite de la hausse des taux d'intérêts des États-Unis se sont également affermies. Cette évolution pourrait à l'avenir peser sur le climat économique mondial ainsi que sur les activités de commerce et d'investissement. Le climat économique et les marchés des actifs locaux pourraient en pâtir également. Le gouvernement de la RASHK continuera de surveiller attentivement la situation.

2.6. Les perspectives à moyen terme de l'économie de HKC sont positives. L'Asie restera un moteur important de la croissance mondiale. Forte de ses avantages compétitifs nets, HKC pourrait tirer parti de l'énorme potentiel de croissance de l'Asie.

2.3 Politique budgétaire

2.7. L'administration publique a enregistré pendant 14 années consécutives (depuis 2004) un excédent budgétaire et ses finances restent solides. En mars 2018, ses réserves budgétaires cumulées s'élevaient à 1 103 milliards de dollars HK (141 milliards de dollars EU). L'excédent de l'exercice financier 2017/18 s'élevait à 149 milliards de dollars HK (19 milliards de dollars EU), soit 5,6% du PIB. D'après les prévisions à moyen terme concernant la période de 5 ans se terminant en 2022/23, un excédent budgétaire sera enregistré pour chaque exercice financier de cette période et les réserves budgétaires cumulées seront portées à 1 222 milliards de dollars HK (157 milliards de dollars EU), soit environ 35,6% du PIB ou 21 mois de dépenses publiques.

2.8. Dans le cadre de la politique budgétaire mise en avant par le chef de l'exécutif dans la Déclaration de politique générale de 2017, on considère que, pour maintenir la solidité des finances publiques, le gouvernement devrait adopter des principes de gestion financière stratégiques et tournés vers l'avenir pour optimiser l'utilisation des excédents, afin d'investir pour HKC et de réduire les contraintes qui pèsent sur la population. HKC s'efforce d'être innovante, en répondant rapidement et efficacement aux attentes de la communauté et en privilégiant le plus possible le développement à long terme.

2.9. HKC garantira la viabilité des finances publiques en maintenant des disciplines budgétaires prudentes et en conservant au fil du temps un budget public compatible avec le taux de croissance de l'économie. Elle s'emploiera aussi à préserver, stabiliser et élargir la base des recettes publiques.

2.4 Politique monétaire

2.10. HKC est une petite économie très tournée vers l'extérieur. Son ratio du commerce au PIB était de 375% en 2017. Un système de taux de change fixe crédible aide à réduire au minimum le risque de change, ce qui est bénéfique pour les entreprises orientées vers l'extérieur. La stabilité du dollar de Hong Kong est également importante pour la stabilité financière qui sous-tend le rôle de HKC comme centre financier international.

2.11. L'objectif de la politique monétaire de HKC est la stabilité de la monnaie, définie comme étant une valeur de change stable quant au taux sur le marché des changes par rapport au dollar EU, aux alentours de 7,80 dollars HK pour 1 dollar EU. La structure du système monétaire est caractérisée par des accords de caisse d'émission, en vertu desquels la base monétaire du dollar HK doit être garantie au moins à 100% par des réserves en dollars EU détenues au Fonds de stabilisation des changes au taux fixe de 7,80 dollars HK pour 1 dollar EU, et les changements de la base monétaire doivent avoir pour contrepartie à 100% des changements correspondants de ces réserves.

3 POLITIQUE COMMERCIALE ET ÉVOLUTION

3.1 Objectifs de la politique commerciale

3.1. Les objectifs de la politique commerciale de HKC sont les suivants: soutenir et promouvoir un système commercial multilatéral libre, ouvert, stable et fondé sur des règles; préserver nos droits et remplir nos obligations au titre des accords et arrangements multilatéraux, régionaux, plurilatéraux et bilatéraux; et garantir, maintenir et améliorer l'accès de nos exportations aux marchés extérieurs.

3.2. Le système commercial multilatéral de l'OMC est la clé de voûte de la politique commerciale de HKC. Dans la mesure où elle est l'une des économies les plus tournées vers l'extérieur et les plus ouvertes du monde, HKC souscrit à la mondialisation du commerce et des services, et elle a la volonté de soutenir le système commercial multilatéral.

3.2 Participation à l'Organisation mondiale du commerce

3.3. HKC est l'un des Membres fondateurs et des fervents défenseurs de l'OMC. Sa participation à l'OMC est guidée par deux grands objectifs: favoriser une libéralisation progressive des échanges mondiaux et renforcer les règles du système commercial multilatéral afin d'offrir un cadre efficace protégeant HKC contre les mesures arbitraires et discriminatoires que pourraient prendre ses partenaires commerciaux. HKC estime que le système fondé sur des règles incarné par l'OMC et le mécanisme de règlement des différends peuvent offrir l'assurance la plus efficace contre les conflits commerciaux et le protectionnisme.

3.4. HKC prend ses droits et obligations dans le cadre de l'OMC très au sérieux. Elle attache aussi une grande importance au fait de présenter en temps voulu ses notifications au titre de tous les Accords de l'OMC. Elle a été le premier Membre de l'OMC à accepter l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et à ce titre, a mis en application l'ensemble des dispositions de la section I de l'AFE dès son entrée en vigueur, le 22 février 2017. HKC a par ailleurs établi un mécanisme de coordination faisant intervenir dix bureaux et départements du gouvernement, pour superviser et faciliter la coordination et la mise en œuvre de l'AFE. Elle continuera de veiller à ce que ses mesures non tarifaires soient compatibles avec les Accords de l'OMC et soient maintenues dans la mesure nécessaire pour protéger la santé publique, la sûreté, la sécurité et l'environnement, et pour respecter ses obligations à l'échelle internationale.

3.5. HKC participe aussi activement aux travaux de l'OMC à tous les niveaux et ses représentants ont occupé diverses fonctions au sein des organes de l'OMC. Son Secrétaire au commerce et au développement économique a aussi été l'un des trois vice-présidents de la onzième Conférence ministérielle (CM11). HKC est soucieuse d'adopter une approche nuancée et progressive pour renforcer les fonctions de l'OMC et préserver sa crédibilité et sa pertinence. Avant la CM11, HKC a activement participé aux discussions sur la réglementation intérieure concernant le commerce des services, le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement, et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

3.6. HKC poursuit la mise en œuvre d'initiatives plurilatérales avec d'autres Membres de l'OMC intéressés, sous réserve qu'elles soient compatibles avec les règles de l'OMC et qu'elles puissent contribuer à la libéralisation du commerce multilatéral. Après la conclusion des négociations concernant l'élargissement de la portée de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI II) pendant la dixième Conférence ministérielle en 2015, HKC a été parmi les premiers participants à finaliser la modification de sa liste tarifaire avant le 1^{er} juillet 2016, en vue d'appliquer l'élimination des droits visant les 201 produits convenus au titre de l'ATI II. HKC continuera de contribuer aux travaux du Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information. Dans la mesure où elle est partie à l'Accord sur les marchés publics (AMP), HKC continuera aussi de prendre activement part aux travaux du Comité des marchés publics, y compris les discussions sur les programmes de travail convenus dans l'AMP révisé et sur l'accession de Membres à l'AMP. Entre 2014 et 2016, HKC a activement participé aux négociations plurilatérales concernant l'Accord sur les biens environnementaux (ABE), qui pourrait être une composante viable de la libéralisation multilatérale du commerce des biens environnementaux et pourrait s'inscrire dans les efforts déployés au niveau international en faveur de la protection de

l'environnement. HKC reste résolument en faveur de la négociation de l'ABE et espère une conclusion prochaine.

3.3 Participation à d'autres instances régionales et internationales

3.3.1 Coopération économique Asie-Pacifique

3.7. HKC attache une grande importance à la coopération économique régionale en vue de promouvoir le libre-échange et l'ouverture des échanges à l'appui du système commercial multilatéral, et elle contribue activement aux travaux correspondants, qui comprennent: a) les déclarations de l'APEC soutenant le système commercial multilatéral au centre duquel se trouve l'OMC; b) les initiatives visant à améliorer la connectivité et à approfondir l'intégration économique régionale, y compris la création de la zone de libre-échange Asie-Pacifique (FTAAP); c) les initiatives visant à renforcer les capacités des économies membres à promouvoir une croissance durable et inclusive dans la région; et d) les travaux du Forum de l'APEC visant à définir sa vision pour l'après-2020.

3.8. En 1994, à Bogor (Indonésie), les dirigeants de l'APEC ont établi un objectif porteur d'avenir, à savoir la libéralisation et l'ouverture du commerce et des flux d'investissements (souvent dénommés les "objectifs de Bogor"), que les économies industrialisées devaient réaliser avant 2010, et les économies en développement avant 2020. Depuis 2014, l'Unité de soutien des politiques (PSU) de l'APEC a élaboré deux examens intérimaires destinés à évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de Bogor, l'un en 2016 et l'autre en 2018. Dans son rapport de 2018, la PSU a noté que HKC maintenait un régime libéral, transparent et ouvert pour ce qui est du commerce des services et des investissements.

3.3.2 Organisation de coopération et de développement économiques

3.9. HKC participe au Comité des échanges et au Comité des marchés financiers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 1994 et 1995, respectivement. Elle participe aussi à la session sur les échanges (rebaptisée Session sur les échanges et l'investissement depuis 2016) de la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres depuis 2009.

3.4 Initiatives commerciales bilatérales et plurilatérales

3.10. HKC a la volonté de renforcer les relations économiques et de mettre en place une coopération en matière de facilitation des échanges et d'investissement avec ses partenaires commerciaux. Elle est restée ouverte à la négociation d'accords de libre-échange (ALE) bilatéraux et plurilatéraux avec ses principaux partenaires commerciaux et ses partenaires potentiels, sous réserve qu'ils défendent ses intérêts et qu'ils soient compatibles avec les règles de l'OMC. Jusqu'ici, HKC a signé sept ALE, avec la Chine continentale, la Nouvelle-Zélande, les États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Chili, Macao, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Géorgie. Nous sommes maintenant en train de négocier des ALE avec les Maldives et l'Australie, respectivement.

3.4.1 Accords de libre-échange et accords sur les investissements

3.4.1.1 Accord de rapprochement économique (CEPA) entre la Chine continentale et Hong Kong

3.11. La Chine continentale et la RASHK ont signé l'Accord de rapprochement économique (CEPA) entre la Chine continentale et Hong Kong le 29 juin 2003. Le CEPA est le premier ALE conclu par HKC. Il repose sur une approche progressive permettant d'élargir sa portée et sa teneur pour parvenir à la libéralisation et la facilitation progressives des échanges et de l'investissement. Depuis 2004, les deux parties ont signé dix suppléments. Depuis le dernier examen de la politique commerciale en 2014, elles ont aussi signé quatre accords subsidiaires, à savoir: l'Accord entre la Chine continentale et Hong Kong sur la libéralisation de base du commerce des services au Guangdong, signé en décembre 2014; l'Accord sur le commerce des services, signé en novembre 2015; l'Accord sur l'investissement et l'Accord de coopération économique et technique,

tous deux signés en juin 2017. Les deux parties continueront d'élargir la teneur du CEPA en vue de poursuivre la libéralisation et la facilitation des échanges et des investissements entre elles.

3.12. Le CEPA est un ALE complet portant sur quatre grands domaines, à savoir:

- a) le commerce des marchandises – tous les produits originaires de HKC importés en Chine continentale bénéficient de la franchise de droits à condition que les règles d'origine du CEPA soient respectées;
- b) le commerce des services – les deux parties ont presque entièrement libéralisé le commerce des services. La Chine continentale a entièrement ou partiellement ouvert 153 secteurs du commerce des services aux services de HKC, ce qui correspond à 95,6% des 160 secteurs du commerce des services de l'OMC;
- c) l'investissement – les deux parties ont la volonté de protéger et de faciliter les investissements, et d'élargir les engagements en matière d'accès aux marchés aux secteurs autres que celui des services;
- d) la coopération économique et technique – les deux parties sont convenues de renforcer la coopération dans divers domaines, en vue de permettre et de favoriser le développement des deux économies, et de promouvoir la coopération concernant les aspects économiques et commerciaux de l'initiative "Ceinture et route"¹ et la coopération infrarégionale.

3.4.1.2 Accord de rapprochement économique entre Hong Kong, Chine et la Nouvelle-Zélande

3.13. L'Accord de rapprochement économique entre Hong Kong, Chine et la Nouvelle-Zélande est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Cet accord est le premier ALE conclu par HKC avec une économie étrangère.

3.4.1.3 Accord de libre-échange entre Hong Kong, Chine et l'AELE

3.14. HKC et les États de l'AELE ont signé un ALE le 21 juin 2011. Le volet de l'ALE concernant HKC et l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2012, tandis que le volet concernant HKC et la Norvège est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2012.

3.15. La première réunion du Comité conjoint établi dans le cadre de l'ALE entre HKC et les États de l'AELE a eu lieu en octobre 2017. Le Comité conjoint a salué la mise en œuvre harmonieuse et efficace de l'ALE et a adopté les règles de procédure nécessaires à son application effective, ainsi qu'une annexe comprenant des disciplines détaillées régissant la réglementation intérieure, qui vise à garantir que les mesures concernant le commerce des services soient transparentes et administrées de manière raisonnable et objective, et qu'elles ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce. Cette annexe prendra d'abord effet entre HKC et la Suisse, puis elle s'appliquera aux autres États membres de l'AELE conformément à une décision ultérieure du Comité conjoint.

3.4.1.4 Accord de libre-échange entre HKC et le Chili

3.16. Après la signature de l'ALE entre HKC et le Chili le 7 septembre 2012 et son entrée en vigueur le 9 octobre 2014, les deux parties ont signé un accord global sur l'investissement le 18 novembre 2016, qui entrera en vigueur une fois achevées les procédures internes.

¹ L'initiative "Ceinture et route" comprend la "Ceinture économique de la Route de la soie" et la "Route maritime de la soie du XXI^e siècle" pour la navigation, qui traversent plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique.

3.4.1.5 Accord de rapprochement économique entre la RASHK et la Région administrative spéciale (RAS) de Macao

3.17. L'Accord de rapprochement économique entre la RASHK et la RAS de Macao (CEPA HK-Macao) est entré en vigueur le 27 octobre 2017 et la libéralisation du commerce des marchandises et des services qu'il prévoit a été mise en application le 1^{er} janvier 2018.

3.18. Le CEPA HK-Macao a une vaste portée et couvre le commerce des marchandises, le commerce des services, l'investissement, la propriété intellectuelle et la coopération économique et technique, entre autres. Outre le fait qu'elles offrent une sécurité juridique concernant la circulation des marchandises en franchise de droits entre les deux territoires douaniers distincts, les deux parties conviennent de ne pas appliquer de contingents tarifaires à l'égard de leurs marchandises respectives. S'agissant du commerce des services, les engagements en matière d'accès aux marchés sont complétés par des disciplines concernant la réglementation intérieure, pour garantir qu'ils ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce.

3.4.1.6 Accord de libre-échange entre HKC et l'ASEAN

3.19. La cérémonie de signature de l'ALE ASEAN-HK s'est tenue le 12 novembre 2017 aux Philippines. L'ALE devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019 au plus tôt, sous réserve de l'exécution des procédures requises par les signataires.²

3.20. Cet ALE a une vaste portée en termes de champ d'application et de valeur, car il couvre le commerce des marchandises et les questions connexes, le commerce des services, la coopération économique et technique, et le mécanisme de règlement des différends. Un Accord sur l'investissement a aussi été élaboré parallèlement. L'ALE et l'Accord sur l'investissement devraient réduire les restrictions relatives aux activités commerciales, renforcer les flux de commerce et d'investissement, favoriser des relations commerciales et économiques plus étroites entre les parties et contribuer à l'intégration économique régionale.

3.4.1.7 Accord de libre-échange entre HKC et la Géorgie

3.21. L'ALE HKC-Géorgie a été signé le 28 juin 2018 et entrera en vigueur une fois que les deux parties auront achevé les procédures internes requises.

3.22. L'ALE a une vaste portée: il couvre le commerce des marchandises et les questions connexes, le commerce des services et l'investissement (établissement), prévoit un mécanisme de règlement des différends et contient aussi des dispositions destinées à garantir une protection efficace des droits de propriété intellectuelle, à promouvoir la concurrence et à renforcer la protection de l'environnement.

3.4.1.8 Accords de libre-échange en cours de négociation

3.4.1.8.1 Accord de libre-échange entre HKC et les Maldives

3.23. HKC a engagé des négociations en vue d'un ALE avec les Maldives en septembre 2016. L'ALE envisagé porterait sur le commerce des marchandises et les questions connexes, le commerce des services, l'investissement et la coopération économique et technique, et il prévoirait un mécanisme de règlement des différends. Les deux parties aspirent à conclure cet ALE dans les plus brefs délais, afin de favoriser un rapprochement.

3.4.1.8.2 Accord de libre-échange entre HKC et l'Australie

3.24. HKC a engagé des négociations en vue d'un ALE avec l'Australie en mai 2017. Cet ALE porterait sur le commerce des marchandises et les questions connexes, le commerce des services, l'investissement, la propriété intellectuelle et la concurrence, et il prévoirait un mécanisme de règlement des différends. La conclusion de cet ALE favorisera un rapprochement et contribuera à l'intégration économique régionale.

² L'ALE entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour HKC et pour les États membres de l'ASEAN (au moins quatre) qui ont achevé les procédures requises.

3.4.1.9 Accord sur le commerce des services

3.25. En 2013, HKC a engagé les négociations relatives à l'Accord sur le commerce des services (ACS), impliquant 23 Membres de l'OMC. L'ACS est pensé pour être un accord ambitieux et global à large participation qui pourrait être multilatéralisé dans le futur. En tant qu'économie orientée vers les services et gros exportateur de services, HKC accorde beaucoup d'importance à l'ACS, qui vise à éliminer les obstacles au commerce et à libéraliser le commerce des services grâce à l'amélioration de l'accès aux marchés et à de nouvelles règles du commerce consolidées. Nous sommes prêts à faire progresser les négociations avec les participants à l'ACS lorsqu'elles reprendront.

3.4.1.10 Accords de promotion et de protection de l'investissement (APPI)

3.26. HKC négocie et conclut des APPI avec des économies étrangères depuis 1991, pour donner de meilleures garanties aux investisseurs étrangers et assurer une protection supplémentaire pour les investisseurs de HKC concernant leurs investissements à l'étranger.

3.27. En mai 2018, HKC avait conclu 20 APPI avec des économies étrangères, à savoir: Allemagne, ASEAN, Australie, Autriche, Canada, Chili, Corée, Danemark, Finlande, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République du Koweït, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Thaïlande et Union économique belgo-luxembourgeoise. Tous ces APPI, excepté ceux conclus avec le Chili et l'ASEAN, sont entrés en vigueur.

3.4.2 Autres initiatives liées au commerce

3.4.2.1 Initiative "Ceinture et route"

3.28. L'initiative "Ceinture et route" est un nouveau moteur de développement économique pour HKC. Le 14 décembre 2017, le gouvernement de la RASHK et la Commission nationale pour le développement et la réforme de la Chine continentale ont signé l'"Arrangement entre la Commission nationale pour le développement et la réforme de la Chine continentale et le gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong en vue de la pleine participation et contribution de Hong Kong à l'initiative Ceinture et route" (l'Arrangement). Cet arrangement fait office de feuille de route en vue d'une participation accrue de HKC à cette initiative. Davantage de moyens seront mis en œuvre pour ouvrir davantage le marché de la Chine continentale à HKC, consolider le CEPA et favoriser encore plus le commerce et l'investissement avec les économies et les régions concernées par l'initiative "Ceinture et route".

3.4.2.2 Région de la baie de Guangdong-Hong Kong-Macao

3.29. Conformément au principe "un pays, deux systèmes", HKC a aussi participé à l'élaboration d'un plan de développement de la Région de la baie de Guangdong-Hong Kong-Macao (la Région de la baie) avec la Commission nationale pour le développement et la réforme, le gouvernement de la province du Guangdong, en Chine continentale, et le gouvernement de la RAS de Macao. En substance, la stratégie de développement de la Région de la baie consiste à définir les axes de développement des différentes villes de la Région, à identifier les pôles d'industries compétitives et à tirer parti des avantages comparatifs de ces villes en les maximisant.

3.30. À titre de cité internationale ayant une grande expérience du commerce mondial, HKC remplira le rôle de point d'accès à la Région de la baie, pour faciliter l'accès des entreprises multinationales au marché de la Chine continentale, et de tremplin pour les entreprises de Chine continentale cherchant à se mondialiser pour se développer sur les marchés internationaux, en particulier ceux situés le long de la "Ceinture et route". Tirant pleinement parti de son statut unique de centre international du commerce et de la finance, de plaque tournante mondiale pour les opérations offshore en renminbi (RMB) et de centre international de gestion d'actifs, et sur son secteur de services professionnels très apprécié, HKC est bien placée pour répondre à la demande croissante de services de levée de fonds et de gestion financière pour les entreprises de la Région de la baie.

4 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

4.1. HKC réexamine régulièrement sa compétitivité, l'état de son économie ainsi que les directions à prendre pour développer ses secteurs d'activités, sous un angle stratégique et dans une perspective d'avenir. En tant que facilitateur et promoteur, le gouvernement adopte des mesures adéquates et opportunes pour soutenir les secteurs d'activité pour lesquels HKC a des atouts et dans lesquels il existe un potentiel de développement, et pour exploiter de nouveaux marchés. HKC se penchera aussi sur les prescriptions réglementaires et fiscales pour éliminer les lourdeurs administratives et créer un environnement propice à l'activité des entreprises. Les principaux faits nouveaux relatifs à la politique commerciale de HKC intervenus depuis le dernier examen sont exposés dans les paragraphes suivants.

4.1 Douanes et facilitation des échanges

4.2. Même si les procédures douanières de HKC sont reconnues comme étant parmi les moins contraignantes et les plus rapides du monde, HKC a la volonté de s'employer à améliorer encore son régime réglementaire, déjà libéral et très efficace.

4.3. Pour favoriser la progression de son secteur du commerce et de la logistique dans la chaîne de valeur, HKC a plafonné l'imposition de chaque déclaration commerciale à 200 dollars HK (25,6 dollars EU), de manière à diminuer encore le coût des importations et des exportations de marchandises à forte valeur à destination et au départ de HKC, et à renforcer ses atouts en tant que plaque tournante commerciale. Cette mesure devrait permettre une économie de 458 millions de dollars HK (58,7 millions de dollars EU) par an et bénéficier à environ 900 000 opérations.

4.4. Pour faciliter le dédouanement, en mars 2016, avec les douanes de la Chine continentale, le Département des douanes et accises (C&ED) a lancé le système de verrouillage électronique unique dans le cadre du Système de facilitation du transbordement intermodal (ITFS), pour faciliter le transbordement intermodal des marchandises. Dans le cadre de ce système, un "circuit vert" est créé pour faciliter le flux des véhicules de marchandises aux postes de contrôle douanier terrestres. Grâce à des systèmes de verrouillage électronique avec GPS, une même cargaison ne sera inspectée qu'une seule fois à la frontière, ce qui aide à simplifier la procédure de dédouanement et à accélérer le flux des marchandises destinées au transbordement.

4.5. Pour permettre aux marchandises transitant par HKC de bénéficier de droits préférentiels au titre des ALE signés entre la Chine continentale et d'autres économies, le C&ED a mis en place le Programme de facilitation du transbordement dans le cadre d'accords de libre-échange (Programme ALE) en décembre 2015. Dans le cadre de ce programme volontaire, le C&ED offre aux négociants des services de surveillance douanière et délivre des certificats de non-manipulation pour les marchandises transbordées n'ayant subi aucune transformation supplémentaire pendant leur séjour à HKC. Jusqu'à présent, le Programme ALE couvre les marchandises transitant par HKC qui sont transbordées entre la Chine continentale et 23³ autres économies. Au 31 mars 2018, le C&ED avait reçu plus de 10 000 demandes pour des marchandises d'une valeur d'environ 6,5 milliards de dollars HK (833 millions de dollars EU), les économies au titre des droits préférentiels étant estimées à plus de 436 millions de dollars HK (55,9 millions de dollars EU).

4.6. À la fin du mois de mai 2018, le C&ED avait accrédité 47 entreprises locales en tant qu'opérateurs économiques agréés (OEA) – ce qui représente une augmentation de 194% par rapport à mai 2014 – pouvant bénéficier de la facilitation des procédures douanières, avec par exemple des inspections réduites et le dédouanement prioritaire des marchandises aux points de contrôle. Le C&ED a aussi conclu des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) sur des programmes relatifs aux OEA avec les administrations douanières de la Chine continentale, de l'Australie, de la Corée, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, de Singapour et de la Thaïlande. Les entreprises accréditées verront leurs formalités douanières facilitées dans ces économies. Actuellement, le C&ED tient des discussions avec le Canada, Israël, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne en vue de conclure des ARM.

³ Australie, Bangladesh, Brunéi, Cambodge, Chili, Corée, Costa Rica, Inde, Indonésie, Islande, Laos, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Taipei chinois, Thaïlande et Vietnam.

4.7. Pour maintenir la compétitivité de HKC en tant que centre commercial et logistique, et pour suivre les tendances internationales, HKC accélère actuellement la mise en place échelonnée du Guichet commercial unique (TSW), qui prévoit la présentation à un seul guichet des plus de 50 documents commerciaux et pièces à fournir à l'administration aux fins de la déclaration commerciale et du dédouanement, ce qui permettra à la communauté commerciale de gagner du temps et de réduire les coûts. La première phase devrait être lancée en 2018 et portera sur 13 types de documents commerciaux. Le gouvernement continuera à associer l'industrie aux différentes phases de mise en œuvre du TSW, jusqu'à ce qu'il soit entièrement opérationnel.

4.2 Services de commerce et de logistique

4.8. Le secteur des services commerciaux, qui représentait 18% du PIB de HKC et employait près de 15% de la main-d'œuvre totale en 2016, reste un pilier important de l'économie. HKC a ainsi pris des initiatives pour renforcer et consolider ses points forts en tant que pôle commercial et logistique. Notamment, l'essor du commerce électronique mondial a généré une demande de services de logistique et de livraison transfrontières, en particulier pour la livraison par voie aérienne et le transbordement. En plus de favoriser un resserrement des liens économiques avec les partenaires commerciaux existants et avec de nouveaux partenaires, HKC s'efforcera de consolider l'infrastructure d'appui afin de renforcer les capacités de manutention des cargaisons aériennes et maritimes, pour faciliter la croissance du secteur et le faire progresser dans la chaîne de valeur.

4.9. Dans le domaine du transport aérien, la Direction des aéroports (AAHK) a mis à disposition un site d'environ 5,3 hectares dans la zone de fret sud de l'île où se trouve l'aéroport, en vue de la construction d'un centre logistique moderne pour le fret aérien. Le gouvernement étudie aussi activement la possibilité de réaménager le centre de courrier aérien de l'Aéroport international de Hong Kong (HKIA) pour améliorer son efficacité et ses capacités, afin de favoriser les activités logistiques et commerciales transfrontières utilisant la voie postale. Ces efforts permettront à HKC de mettre à profit sa situation stratégique et son vaste réseau d'aviation pour renforcer son rôle de plaque tournante mondiale et régionale du transport aérien.

4.10. Pour atteindre l'objectif stratégique visant à faire de HKC un centre de commerce, d'entreposage, de logistique et de distribution pour les marchandises à forte valeur telles que les produits pharmaceutiques, la AAHK continuera de travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour renforcer les capacités du HKIA pour la manutention de marchandises à forte valeur nécessitant une thermorégulation et pour mettre en place les installations de contrôle de la température spécialement requises pour ces marchandises.

4.11. En ce qui concerne le transport maritime, l'Office maritime et des ports de Hong Kong a été créé en 2016 pour consolider la position de HKC en tant que centre maritime international. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'industrie pour définir des stratégies et réfléchir aux mesures qui faciliteraient le développement des secteurs maritime et portuaire, ainsi que les services maritimes à forte valeur ajoutée à HKC. Il continuera d'allouer des ressources à la promotion de notre secteur maritime, et il a créé une équipe spécialement affectée à cette mission au sein d'Invest Hong Kong, qui est chargée de renforcer la promotion pour inciter davantage de compagnies maritimes renommées à avoir des activités à Hong Kong.

4.3 Services financiers

4.12. HKC est un grand centre financier international, qui dispose d'un réseau intégré d'établissements et de marchés offrant un vaste éventail de produits et de services aux clients et aux investisseurs locaux et internationaux. Les marchés financiers de HKC se caractérisent par un degré élevé de liquidité et fonctionnent selon une réglementation efficace et transparente, conforme aux normes internationales. En 2016, le secteur des services financiers représentait 17,7% du PIB et employait environ 6,7% de la main-d'œuvre totale. Pour renforcer sa compétitivité dans un monde de plus en plus concurrentiel et maintenir sa position de centre financier régional et international, HKC continuera d'améliorer la qualité du marché, de moderniser le régime réglementaire et d' étoffer l'infrastructure du marché.

4.13. À cet égard, le projet de loi sur les sociétés (modification) de 2018 a été présenté au pouvoir législatif en avril 2018 pour faciliter encore l'activité des entreprises, entre autres en

simplifiant les dispositions relatives à la comptabilité et à la présentation de rapports prévues dans l'Ordonnance sur les sociétés, afin de faciliter leur respect, et en offrant plus de souplesse aux petites et moyennes entreprises pour réduire leurs coûts de mise en conformité.

4.3.1 Secteur bancaire

4.14. HKC a un secteur bancaire ouvert, dans lequel les banques locales et étrangères se font concurrence dans des conditions égales. En vertu de l'actuel régime de licences à trois niveaux, les banques étrangères peuvent pénétrer sur le marché en tant que banques agréées par licence, banques agréées par licence pour des activités limitées, ou sociétés de dépôt. Elles peuvent opérer sous la forme d'établissements constitués au niveau local ou de succursales de banques étrangères.

4.15. Pour renforcer la stabilité monétaire et financière ainsi que la protection des utilisateurs, et pour encourager l'innovation dans le secteur des paiements, la Direction des affaires monétaires est habilitée, au titre de l'Ordonnance sur les systèmes de paiement et les systèmes de carte prépayée (chapitre 584) entrée en vigueur en novembre 2015, à réglementer les systèmes de carte prépayée et certains systèmes de paiements.

4.16. HKC a suivi le calendrier de mise en œuvre échelonnée prévu par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire concernant les réformes de Bâle III en matière de fonds propres, de liquidité et de divulgation afin de renforcer la résilience de son système bancaire. Les lois ont été modifiées pour mettre en œuvre les réformes de Bâle III portant sur les ratios minimums de fonds propres, les volants de fonds propres, le ratio de levier, le ratio de liquidité à court terme et le ratio structurel de liquidité à long terme, ainsi que les prescriptions associées en matière de divulgation.

4.17. La Direction des affaires monétaires de Hong Kong (HKMA) a créé l'Office de facilitation des technologies financières en 2016, pour permettre le bon développement du système de technologies de pointe dans le domaine de la finance et pour promouvoir HKC comme centre de technologie financière en Asie. En septembre 2017, la HKMA a lancé sept initiatives dans le domaine de la banque intelligente, qui portent sur quatre grands domaines. Dans le domaine de la recherche et de ses applications, en 2016, la HKMA a mis en œuvre l'Initiative pour le renforcement de la cybersécurité afin de renforcer la cyber-résilience des banques; elle a publié des livres blancs sur la technologie des registres distribués en 2016 et 2017, et elle a mis au point un cadre ouvert d'interfaces de programmation d'applications pour le secteur de la banque en 2018. Le Système de paiement accéléré et la Plate-forme de financement du commerce de Hong Kong devraient être lancés en septembre 2018, et le Réseau de connectivité commerciale mondiale, qui relie des plates-formes commerciales et de financement du commerce de HKC et de Singapour, au premier trimestre de 2019. En ce qui concerne les liens avec l'industrie, la HKMA a accueilli des événements réunissant les parties prenantes des technologies financières, pour faciliter les échanges d'idées. S'agissant de l'interface réglementaire, la HKMA a lancé le Laboratoire de surveillance des technologies financières en 2016 et le Forum de discussion sur la surveillance des technologies financières, destiné à l'industrie, en 2017; elle prévoit de délivrer des licences bancaires virtuelles en 2018. En matière de mise en valeur des compétences, la HKMA a lancé l'Accélérateur de carrières dans les technologies financières en 2016. Pour soutenir ces initiatives, elle a signé des accords de coopération dans le domaine des technologies financières avec six juridictions.

4.3.2 Titres et instruments à terme

4.18. Le secteur des titres et des instruments à terme de HKC est dynamique. L'Ordonnance sur les titres et les instruments à terme (chapitre 571) définit le cadre juridique visant à aligner la réglementation du secteur sur les normes et les pratiques internationales.

4.19. Depuis 2014, HKC met en œuvre, par étapes, un cadre réglementaire institutionnel relatif au marché des produits dérivés de gré à gré. Ce régime réglementaire satisfait aux prescriptions du G-20 et correspond aux évolutions des autres centres financiers internationaux. Ses principaux aspects comprennent l'obligation de présenter des rapports, des obligations en matière de compensation et de négociation de titres, la réglementation de l'infrastructure nécessaire, et la réglementation et le contrôle des principaux acteurs du marché des produits dérivés de gré à gré.

4.20. HKC applique actuellement un régime de titres sur support papier. Elle réfléchit à un régime de titres sans certificat afin que les investisseurs puissent choisir de détenir et de transférer des titres sous forme dématérialisée, ce qui leur permettra alors de détenir la propriété juridique des titres, au lieu d'un simple droit à titre de bénéficiaire. Elle consultera très prochainement les parties prenantes sur les détails du fonctionnement de ce régime et apportera les modifications nécessaires au cadre réglementaire pour permettre l'instauration d'un régime de marché des titres sans certificat.

4.21. S'agissant de la gestion d'actifs, avec l'adoption de la loi pertinente en juin 2016, une nouvelle structure de société d'investissement à capital variable (SICAV) a été adoptée à HKC pour offrir une solution différente de la structure des fonds communs de placement existante, pour élargir le choix des gestionnaires de fonds. Le règlement d'application, qui énonce les détails de fonctionnement de ce régime de SICAV, est entré en vigueur en juillet 2018.

4.3.3 Secteur de l'assurance

4.22. Le secteur de l'assurance de HKC est cosmopolite et concurrentiel. Les règles sont les mêmes pour tous les assureurs et les intermédiaires de l'assurance, quel que soit leur pays d'origine, ainsi qu'en attestent le grand nombre de compagnies d'assurance agréées (160 au 30 avril 2018) et la forte présence des compagnies étrangères – environ 44% des assureurs agréés étaient enregistrés hors de HKC dans 22 lieux.

4.23. Afin de moderniser l'infrastructure réglementaire, de faciliter le développement stable du secteur, d'offrir une meilleure protection aux assurés et de s'aligner sur la pratique internationale selon laquelle les organismes de réglementation financière devraient être indépendants du gouvernement sur le plan financier et opérationnel, l'Ordonnance de 2015 sur les sociétés d'assurance (modification), portant création de l'Office de réglementation des assurances et d'un régime de licences obligatoire pour les intermédiaires du secteur de l'assurance, a été adoptée par le pouvoir législatif le 10 juillet 2015. L'Office de réglementation des assurances a repris les fonctions officielles du Bureau du Commissaire aux assurances (OCI) le 26 juin 2017, pour réglementer les compagnies d'assurance. L'OCI a été supprimé à la même date. Le nouveau régime de licences régissant les activités des intermédiaires de l'assurance devrait entrer en vigueur dans un délai de deux ans à compter de la transition, soit en juin 2019. De plus, HKC élabore actuellement la loi relative à l'établissement d'un programme de protection des assurés à HKC afin d'améliorer la stabilité du marché et de préserver les intérêts des assurés dans le cas où un assureur serait insolvable.

4.3.4 Opérations offshore en renminbi (RMB)

4.24. HKC a continué d'asseoir sa position de centre mondial pour les opérations offshore en RMB. À la fin du mois de mars 2018, les dépôts en RMB et les encours de certificats de dépôt en RMB s'élevaient au total à 604 milliards de RMB. Avec le développement des obligations et des produits actions en RMB, HKC est devenue le plus grand centre d'activités de financement offshore en RMB. À la fin du mois de mars 2018, l'encours des obligations en RMB émises à HKC s'élevait à environ 212 milliards de RMB. HKC sert aussi de plate-forme permettant aux entreprises et aux institutions financières du monde entier d'effectuer leurs règlements de transactions commerciales, leurs paiements et leurs investissements en RMB. Au cours des trois premiers mois de 2018, le volume journalier de transactions du système de Règlement brut en temps réel de HKC a été en moyenne d'environ 900 milliards de RMB, jouant ainsi un rôle décisif pour les activités financières mondiales offshore en RMB. Pendant la même période, le total des transactions commerciales réglées par l'intermédiaire de banques opérant à HKC s'est élevé à environ 1 000 milliards de RMB. Notre plate-forme de compensation en RMB aide aussi les banques du monde entier à réaliser leurs transactions en RMB. À la fin du mois de mars 2018, 199 banques participaient à la plate-forme de compensation en RMB à HKC, dont 173 étaient des succursales et des filiales de banques étrangères et des succursales et filiales établies à l'étranger par des banques de Chine continentale.

4.3.5 Programmes de connexion des marchés d'actions et d'obligations

4.25. HKC a aussi consolidé sa position de point d'accès aux investissements financiers en Chine continentale. Trois programmes d'accès mutuel aux marchés des capitaux ont été lancés depuis

2014. Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ont été lancés en 2014 et 2016 respectivement, et ils permettent aux investisseurs de Hong Kong et de Chine continentale de négocier les actions admissibles sur leurs marchés des valeurs mobilières respectifs. L'axe commercial en direction du nord du programme Bond Connect a par ailleurs été lancé en 2017 pour permettre aux investisseurs étrangers de négocier des obligations sur le marché interbancaire obligataire de la Chine grâce aux liens établis entre les institutions responsables de l'infrastructure financière des deux économies.

4.4 Tourisme

4.26. Le tourisme joue un rôle important dans l'économie de HKC. En 2017, le nombre d'arrivées de visiteurs à HKC a atteint 58,5 millions, les dépenses dans le tourisme s'élevant à 297 milliards de dollars HK (38,1 milliards de dollars EU). D'après les statistiques les plus récentes, en 2016, le tourisme a représenté 4,7% du PIB de HKC, employant près de 259 000 personnes (6,0% de l'emploi total).

4.27. En octobre 2017, le gouvernement a publié un programme de développement complet pour le secteur du tourisme de HKC. Ce programme énonce d'une part une vision et des orientations claires pour faire de HKC une destination touristique de premier ordre et pour assurer un développement équilibré, sain et durable du secteur, et d'autre part quatre stratégies de développement pour aider à formuler et à mettre en application différentes initiatives dans le domaine du tourisme. Ces quatre stratégies de développement sont les suivantes: 1) développer un portefeuille diversifié de marchés sources de visiteurs, avec pour objectif principal d'attirer des visiteurs qui passent la nuit et qui représentent une forte valeur ajoutée; 2) favoriser et développer des produits et des initiatives touristiques ayant des caractéristiques locales et internationales, y compris le tourisme culturel, le tourisme patrimonial, le tourisme vert et le tourisme artistique, et consolider et renforcer la position de HKC comme destination touristique pour l'industrie des congrès, réunions, foires et salons (MICE), comme plaque tournante régionale dans le domaine des croisières et comme capitale asiatique dans le domaine de l'événementiel; 3) développer le tourisme intelligent; et 4) améliorer la qualité des services touristiques et encourager le tourisme grâce à l'adoption de bonnes pratiques commerciales. Pour mettre pleinement en œuvre ce programme, le gouvernement a alloué 396 millions de dollars HK (50,8 millions de dollars EU) supplémentaires à l'industrie du tourisme pendant l'exercice financier 2018/19, répartis comme suit: un financement additionnel de 226 millions de dollars HK (29 millions de dollars EU) en faveur de l'Office de tourisme de Hong Kong, pour renforcer ses efforts de promotion, et 170 millions de dollars HK (21,8 millions de dollars EU) essentiellement consacrés à l'avancement de plusieurs nouvelles initiatives destinées à promouvoir le développement du tourisme.

4.5 Services fournis aux entreprises et services professionnels

4.28. Les services professionnels et les autres services destinés aux producteurs ont représenté 13% du PIB et employé 530 000 personnes en 2016. Le secteur des services professionnels en particulier a enregistré une croissance élevée ces dernières années, contribuant pour près de 5% au PIB. Le gouvernement de la RASHK continuera de renforcer les liens de gouvernement à gouvernement avec la Chine continentale et avec ses partenaires étrangers et à adopter davantage de mesures de libéralisation afin d'aider les secteurs de services de HKC à accéder au marché de la Chine continentale et aux marchés étrangers à des conditions plus favorables dans le cadre du CEPA et d'autres arrangements.

4.29. Le Programme de soutien au développement des services professionnels offre un soutien financier aux associations professionnelles, aux organisations commerciales et industrielles et aux instituts de recherche de HKC pour la mise en œuvre de projets à but non lucratif visant à faciliter la promotion et le renforcement du secteur des services professionnels de HKC. Des projets couvrant un grand nombre de secteurs professionnels ont été lancés depuis juillet 2017.

4.30. Le Centre d'arbitrage international de Hong Kong joue un rôle clé pour aider HKC à devenir un centre de règlement des différends. La Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale a établi une division de son secrétariat à HKC en 2008. En 2012, le Centre d'arbitrage international de Hong Kong de la Commission chinoise pour l'arbitrage économique et commercial international et le Bureau régional Asie-Pacifique de la Conférence de la

Haye sur le droit international privé ont été établis à HKC. En novembre 2014, la Commission chinoise d'arbitrage en matière maritime a ouvert des bureaux à HKC. En janvier 2015, la Cour permanente d'arbitrage (PCA) a signé un accord de pays d'hôte avec le gouvernement central de la République populaire de Chine, ainsi qu'un mémorandum d'arrangements administratifs y afférent avec le gouvernement de la RASHK, pour faciliter la conduite d'arbitrages par la PCA à HKC, y compris les arbitrages partie-investisseur. La PCA est très renommée pour ce qui est de la conduite d'arbitrages concernant des investissements internationaux et c'est une institution internationale influente qui a son siège à la Haye. La présence de ces institutions liées au droit et à l'arbitrage constitue un signe fort du statut préférentiel de HKC comme plate-forme de services juridiques dans la région Asie-Pacifique.

4.6 Innovation et technologie

4.31. HKC est déterminée à créer un environnement propice au développement de l'innovation et de la technologie, à encourager les investissements dans ce domaine et à renforcer la coopération entre les pouvoirs publics, l'industrie, les milieux universitaires et la communauté des chercheurs. Le gouvernement a déployé des efforts considérables en vue de stimuler le développement de l'innovation et de la technologie.

4.32. Le Bureau de l'innovation et de la technologie (ITB) a été établi en novembre 2015, avec pour mission de développer une économie diversifiée et fondée sur le savoir pour renforcer la compétitivité de HKC et améliorer la qualité de vie des citoyens. S'appuyant sur de fortes capacités de recherche-développement, d'excellentes infrastructures technologiques, des universités de niveau mondial, un vivier de talents dynamique, un système juridique sain et un solide régime de protection de la propriété intellectuelle, HKC offre un environnement propice pour permettre au secteur des entreprises de collaborer avec les universités et les organismes de R&D en vue de la réalisation d'activités de recherche appliquée et de la commercialisation de leurs innovations.

4.33. Le Parc scientifique de Hong Kong (HKSP) et Cyberport sont des infrastructures phares de HKC dans le domaine de l'innovation et de la technologie. Le premier accueille environ 680 entreprises du secteur technologique et ses programmes d'incubation ont jusqu'à présent aidé plus de 800 jeunes entreprises de ce secteur. La première phase du Programme de développement du HKSP est en cours et devrait s'achever en 2020, elle permettra d'offrir de plus nombreuses infrastructures de recherche à la communauté. Parallèlement, un Centre de technologie des données et un Centre des techniques de fabrication avancées sont en cours de création dans le parc industriel de Tseung Kwan O en vue de favoriser la production intelligente. Ils devraient être achevés en 2020 et 2022, respectivement. Nous établirons deux pôles de recherche de premier ordre dans le HKSP, l'un dans le domaine des technologies des soins de santé et l'autre dans le domaine des technologies de l'intelligence artificielle et de la robotique. Nous aspirons à attirer des institutions figurant parmi les plus éminentes au niveau mondial dans ces deux domaines, pour conduire des travaux de recherche collaboratifs à HKC. D'autre part, Cyberport a établi une communauté des technologies numériques comptant environ 640 entreprises et, au fil des ans, mis en œuvre diverses initiatives pour favoriser la création de ses jeunes entreprises et pour les soutenir à différents stades de leur développement. Depuis 2005, le Programme d'incubation de Cyberport a soutenu plus de 470 jeunes entreprises du secteur des technologies numériques et de secteurs associés.

4.7 Commerce de la propriété intellectuelle

4.34. Pour consolider la position de HKC en tant que centre du commerce de la propriété intellectuelle (PI), en mars 2013, le gouvernement a établi un groupe de travail sur le commerce de la PI, chargé de dispenser des conseils concernant la stratégie globale à adopter pour renforcer le rôle de HKC dans ce domaine à l'échelle de la région. En 2015, ce groupe de travail a publié un rapport énonçant 28 mesures recommandées dans 4 domaines stratégiques, à savoir: 1) renforcer le régime de protection de la propriété intellectuelle; 2) soutenir la création et l'exploitation de la propriété intellectuelle; 3) promouvoir les services intermédiaires et les capacités du personnel en matière de propriété intellectuelle; et 4) mener des efforts de promotion, d'éducation et de collaboration externe. Le gouvernement a accepté ces recommandations et travaille depuis lors sans relâche avec les différentes parties prenantes du domaine de la PI pour les mettre en œuvre. Le Département de la propriété intellectuelle (IPD) a par exemple lancé le Service de consultation en propriété intellectuelle et le Programme de gestion de la propriété intellectuelle pour sensibiliser les PME à la protection de la PI et leur offrir un soutien dans l'élaboration de stratégies efficaces de

gestion et de commercialisation de la PI efficaces. L'IPD a aussi publié des brochures intitulées "Audit de propriété intellectuelle et diligence raisonnable" et "Régime de licences de la propriété intellectuelle", pour apporter aux PME les connaissances nécessaires concernant le commerce de la propriété intellectuelle. En outre, il a organisé plusieurs activités de promotion et de sensibilisation du public, afin d'encourager en permanence le commerce de la propriété intellectuelle, et il a aussi produit de courtes vidéos pour présenter les expériences réussies à l'actif de HKC en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle. Un site Web dédié ("Hong Kong – centre de commerce de la propriété intellectuelle", www.ip.gov.hk) a été créé par l'IPD et tient lieu de guichet unique pour la diffusion de renseignements sur le commerce de la PI et d'autres ressources utiles.

4.35. L'IPD a continué de travailler avec le Département de la justice pour valoriser HKC comme centre international de services juridiques et de règlement des différends, y compris pour les différends portant sur la propriété intellectuelle. Les deux départements ont aussi collaboré étroitement pour favoriser le recours à l'arbitrage et à la médiation pour régler les différends portant sur la PI. Dans le cadre de cette initiative, l'Ordonnance de 2017 sur l'arbitrage (modification) a été adoptée pour préciser que les différends portant sur la propriété intellectuelle pouvaient être réglés par la voie de l'arbitrage, et pour établir sans ambiguïté que les sentences arbitrales concernant la PI avaient force exécutoire à HKC.

4.36. Afin de faciliter la formulation de stratégies globales visant à renforcer les capacités du personnel en matière de commerce de la propriété intellectuelle, l'IPD a commandé en 2017 une étude sur le personnel pour collecter des données sur la situation très récente concernant le personnel des secteurs liés à la propriété intellectuelle à HKC. Cette étude devrait être achevée dans le courant de 2018.

4.37. En outre, depuis le 29 juin 2018, la portée des déductions de l'impôt sur les bénéfices pour les dépenses d'équipement au titre de l'achat de DPI a été élargie: alors qu'il existait cinq catégories de dépenses auparavant (brevets, savoir-faire, droits d'auteur, dessins et marques déposés), huit catégories sont désormais admises, à compter de l'année d'imposition 2018/19. Les trois catégories supplémentaires de DPI sont les droits liés aux schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés, aux obtentions végétales et aux interprétations et exécutions.

4.8 Protection des droits de propriété intellectuelle

4.38. HKC est foncièrement attachée à la protection des DPI. Cet attachement se fonde sur le respect des droits économiques privés et sur le fait qu'elle reconnaît l'importance d'une solide protection des DPI pour sa croissance économique. À cette fin, HKC a mis en place une législation complète, un arsenal rigoureux pour la faire appliquer et un programme permanent d'éducation du public, elle coopère étroitement avec les titulaires de DPI et d'autres organismes responsables de l'exécution des lois et assure la promotion du commerce de la propriété intellectuelle.

4.8.1 Législation

4.39. HKC s'est dotée d'un cadre législatif complet pour assurer la protection des brevets, des marques, du droit d'auteur, des dessins et modèles déposés, des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et des obtentions végétales. Les lois de HKC sur la propriété intellectuelle sont entièrement conformes aux prescriptions énoncées dans l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Elle est toujours soucieuse de réviser et de renforcer, de temps à autre, son régime de la propriété intellectuelle pour veiller à ce qu'il réponde à ses besoins socioéconomiques.

4.8.1.1 Législation sur les brevets

4.40. En juin 2016, l'Ordonnance de 2016 sur les brevets (modification) a été adoptée pour mettre en place un système de délivrance initiale des brevets (OGP) et améliorer le système de brevets de courte durée (collectivement dénommés "le nouveau système de brevets"). HKC accélère désormais les travaux préparatoires essentiels sur divers plans, en vue de la mise en œuvre du nouveau système de brevets. Ces travaux sont les suivants: la mise à jour des textes réglementaires pertinents, l'élaboration des directives relatives à l'examen du système OGP et la mise au point d'un nouveau système d'enregistrement électronique des brevets. En fonction de

l'avancement des travaux préparatoires, nous espérons faire entrer en vigueur la version modifiée de l'Ordonnance et lancer le nouveau système de brevets au plus tôt en 2019.

4.8.1.2 Loi sur le droit d'auteur

4.41. HKC tient à renforcer son régime du droit d'auteur et à faire de son mieux pour lutter contre les activités portant atteinte aux droits, afin de répondre aux besoins de développement économique et social et de suivre les progrès technologiques et les tendances internationales. Par exemple, avec l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées en septembre 2016, HKC a engagé en mai 2017 des consultations publiques d'une durée de trois mois, pour évaluer les opinions concernant les dispositions pertinentes de l'Ordonnance sur le droit d'auteur qui pourraient devoir être modifiées pour être alignées sur les prescriptions du Traité. Pour prendre en compte les opinions exprimées dans le cadre de ces consultations, le gouvernement élabore actuellement un projet de loi destiné à modifier l'Ordonnance sur le droit d'auteur pour développer les exceptions au droit d'auteur en faveur des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

4.8.1.3 Loi sur les marques de fabrique ou de commerce

4.42. En 2014, une consultation publique a été lancée au sujet de la proposition d'adoption du système d'enregistrement international des marques à HKC, dans le cadre du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid), pour permettre aux titulaires d'une marque de faire une demande de dépôt dans un ou plusieurs pays membres contractants en ne présentant qu'une seule demande. Les réactions ont dans l'ensemble été favorables à cette proposition. Au début de 2017, le gouvernement a décidé de commencer à mettre en œuvre le système d'enregistrement international prévu par le Protocole de Madrid. HKC procède actuellement aux modifications législatives de l'Ordonnance sur les marques de fabrique ou de commerce et elle a commencé les travaux préparatoires sur plusieurs autres plans en vue de sa mise en œuvre.

4.8.2 Moyens de faire respecter les droits

4.43. Le Département des douanes et accises (C&ED) prend des mesures rigoureuses pour lutter contre les activités de piratage et de contrefaçon de marques. Il dispose d'une solide équipe chargée de faire respecter les DPI, qui compte quelque 240 agents. La situation en matière de violation des DPI est désormais fermement sous contrôle à HKC.

4.44. L'équipe de lutte contre le piratage sur Internet et l'équipe d'analyse et d'intervention informatiques du C&ED jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le piratage sur Internet. Afin de relever les nouveaux défis en matière de respect des DPI qui découlent des progrès des cybertechnologies, le C&ED est parvenu à élaborer et lancer quatre systèmes (trois collectivement dénommés le "Lineament Monitoring System" et un dénommé le "SocNet Monitoring System") afin de surveiller et de localiser les infractions sur Internet en vue de renforcer les moyens de faire respecter les DPI et d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la contrefaçon et le piratage en ligne. Ces systèmes fonctionnent sans interruption et ciblent le partage de fichiers de "pair à pair", la vente en ligne de marchandises contrefaites et le piratage en ligne par l'intermédiaire de sites d'hébergement de fichiers. En vue d'intensifier les efforts de lutte contre les infractions en ligne en matière de DPI qu'entraîne l'évolution rapide des plates-formes Internet, le C&ED a lancé le Système d'analyse des mégadonnées en décembre 2017 pour analyser les données de masse sur les activités portant atteinte aux DPI sur Internet et identifier les tendances prédominantes et émergentes dans le domaine des infractions en ligne en matières de DPI.

4.45. En outre, en février 2013, le C&ED a créé un Centre d'enquête sur la criminalité électronique (ECIC). L'ECIC vise à intensifier la recherche sur les dernières activités de cybercriminalité, à élaborer des stratégies relatives aux mesures à prendre pour faire respecter les DPI et des procédures relatives à la collecte des éléments de preuve, et à donner des cours de formation sur la récupération et la conservation des preuves numériques aux fonctionnaires de première ligne. Il mène aussi des études sur les systèmes d'enquête en ligne. En février 2017, l'ECIC a reçu la certification ISO 9001:2015 pour son système de management de la qualité, ce qui témoigne de son attachement à la qualité et au respect des normes les plus strictes.

4.46. Le C&ED a mis en œuvre tous les moyens possibles pour lutter contre le piratage en ligne et la vente de décodeurs télévisuels illicites. En décembre 2017, 3 contrevenants impliqués dans une organisation criminelle de piratage contournant les règles de chaînes de télévision payantes ont été condamnés à des peines d'emprisonnement comprises entre 21 et 27 mois. C'est le tout premier cas dans lequel des accusations de "fourniture de dispositifs ou de services de détournement" et d'"entente frauduleuse" sont retenues à HKC dans le cadre de poursuites engagées contre une organisation criminelle de piratage de ce type et ayant abouti à une condamnation. De plus, la sentence prononcée prévoit la sanction la plus lourde jamais imposée pour un cas de piratage à HKC. Les règles et les sanctions ont un effet dissuasif non négligeable pour les activités de piratage analogues. En mai 2018, le C&ED a mené, en sus de ses activités habituelles de surveillance et d'application des droits, une opération de lutte contre la vente de décodeurs suspectés d'être illicites qui a duré deux jours, et il a saisi des appareils dont la valeur marchande était estimée à environ 320 000 dollars HK (41 026 dollars EU).

4.8.3 Sensibilisation du public

4.47. L'IPD s'attache à encourager la créativité et à sensibiliser le public et à l'encourager à respecter les DPI au moyen de programmes d'éducation permanente et soutenue du public tels que le programme "No Fakes Pledge" et la campagne "I Pledge", qui sont destinés à susciter chez les détaillants, les touristes et les consommateurs locaux de HKC un sentiment de fierté lors de la vente et de l'achat d'articles authentiques. Le programme "No Fakes Pledge" est une collaboration entre le gouvernement et neuf associations commerciales du secteur du commerce de détail. En 2017, le programme concernait plus de 6 000 commerces de détail à HKC. Pour la campagne "I Pledge", l'IPD a collaboré avec des titulaires de droits et des associations de jeunes pour organiser divers événements de promotion de la créativité et de sensibilisation à la propriété intellectuelle. Des visites d'écoles et des programmes de fiction interactifs ont été organisés pour les élèves d'établissements du primaire et du secondaire et d'établissements d'enseignement supérieur. Depuis 2016, un programme d'ambassadeurs de la propriété intellectuelle est en place pour enseigner aux étudiants et au grand public le respect des DPI.

4.48. Le C&ED, l'IPD, le secteur de la propriété intellectuelle et des groupes de jeunesse ont aussi collaboré étroitement pour mieux faire connaître et respecter les DPI. Ils ont par exemple lancé le programme des "jeunes ambassadeurs contre le piratage sur Internet" en 2006, en vue d'inclure aux jeunes participants des valeurs positives qui suscitent un plus grand respect pour les DPI dans l'environnement numérique, et d'obtenir le soutien des "jeunes ambassadeurs", qui dénonceront les activités portant atteinte aux droits sur les réseaux de pair-à-pair. À l'heure actuelle, le programme compte plus de 250 000 membres faisant partie de 13 groupes de jeunesse locaux en uniforme. Diverses activités pédagogiques, comme des ateliers sur les DPI, des visites de sociétés de production et des concours, ont été organisées. En 2016, le C&ED a lancé le Programme d'insigne DPI destiné à former les jeunes aux DPI de manière organisée et systématique. En plus d'en apprendre eux-mêmes davantage sur les DPI, les jeunes qui participent à ces cours peuvent aussi contribuer à promouvoir l'importance de la protection des DPI parmi leurs pairs, les membres de leur famille et leurs proches.

4.8.4 Coopération avec les titulaires de droits et les services d'exécution des lois d'autres juridictions

4.49. Le gouvernement entretient des relations étroites avec les titulaires de droits et sollicite leur aide dans la lutte contre les atteintes aux DPI. Par exemple, le C&ED a montré la voie en créant une Alliance pour la protection des droits de propriété intellectuelle (IPRPA), dont les Membres sont des sociétés et des parties prenantes du secteur de la propriété intellectuelle. L'IPRPA sert de plate-forme pour la surveillance volontaire, par les titulaires de DPI, des activités portant atteinte à leurs droits sur le marché du commerce de détail. Les membres feront rapport au C&ED s'ils constatent une atteinte présumée à des DPI.

4.50. En avril 2014, le C&ED a établi le Centre de triage et d'enregistrement électroniques (ERTC). Grâce à l'utilisation de systèmes de communication avancés, l'ERTC a aidé les détenteurs de droits, notamment ceux qui sont établis hors de HKC, à réaliser l'enregistrement de leurs droits d'auteur et de leurs marques et à effectuer un examen préliminaire des marchandises en infraction sans avoir à se rendre en personne dans les bureaux du C&ED.

4.51. Pour se prémunir contre le transbordement de marchandises portant atteinte aux DPI, le C&ED a élaboré un accord de partenariat avec les principaux fournisseurs de services de courrier exprès et la Poste de Hong Kong afin de faciliter les interventions en cas de colis suspect. Il a aussi poursuivi sa coopération étroite avec les autorités étrangères chargées de faire respecter les DPI afin d'échanger des renseignements à titre régulier ou ponctuel et de mener des opérations parallèles ou conjointes. Le C&ED collabore aussi étroitement avec des organisations internationales et régionales, parmi lesquelles l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'OMC, l'APEC et INTERPOL, dans le domaine de la protection des DPI, et il a activement participé à différentes opérations coordonnées par ces organisations.

4.9 Politique de la concurrence

4.52. L'économie de HKC repose sur un marché libre et concurrentiel. HKC est déterminée à promouvoir une concurrence durable, pour accroître l'efficacité économique et faciliter la libre circulation des échanges pour le bien des consommateurs et des entreprises. L'Ordonnance sur la concurrence (chapitre 619), qui offre un cadre juridique permettant de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans tous les secteurs, a pleinement pris effet le 14 décembre 2015.

4.53. Établie en vertu de l'Ordonnance sur la concurrence, la Commission de la concurrence est un organisme officiel indépendant chargé de faire appliquer l'Ordonnance et de conduire des enquêtes sur les infractions possibles, de mieux faire comprendre au public l'Ordonnance sur la concurrence, de mener des études de marché et de conseiller le gouvernement en ce qui concerne les questions de concurrence. Le Tribunal de la concurrence, également établi en vertu de l'Ordonnance sur la concurrence, est chargé de statuer sur les infractions alléguées aux règles de la concurrence. Au titre de l'Ordonnance sur la concurrence, la Direction des communications a des compétences communes avec la Commission de la concurrence pour faire respecter l'Ordonnance sur la concurrence dans le cadre des activités des entreprises des secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion.

4.54. Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la concurrence le 14 décembre 2015, la Commission de la concurrence a traité plus de 2 800 affaires, en a porté 2 devant le Tribunal de la concurrence et a publié une ordonnance d'exemption par catégorie.

5 CONCLUSION

5.1. En dépit des incertitudes liées à l'évolution rapide de l'environnement économique mondial, HKC est résolue à maintenir sa politique d'économie de marché et à favoriser la libéralisation progressive des échanges. Elle continuera à renforcer et à consolider ses atouts en maintenant un environnement qui facilite la libre circulation des marchandises, des capitaux et de l'information ainsi qu'un système juridique solide et un pouvoir judiciaire indépendant, en s'efforçant de protéger les DPI et en encourageant le développement de l'innovation et de la technologie.

5.2. HKC continuera de collaborer étroitement avec tous les Membres de l'OMC pour défendre le système commercial multilatéral, qui contribue au maintien d'un environnement commercial international dynamique mais stable, dans lequel nos biens et services peuvent affronter la concurrence dans des conditions égales pour tous, et qui est un instrument puissant pour lutter contre le protectionnisme actuel.
